



## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le mardi 4 juin 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à l'espace occupé par les allées de circulation et les stationnements du projet intégré projeté au 513, rue de l'Église. Ce projet inclut la construction de 2 bâtiments résidentiels de 4 logements chacun.

Cette demande vise à permettre l'aménagement commun des allées de circulation et des espaces de stationnement. Le chapitre 17 du règlement d'urbanisme portant sur les projets intégrés précise que le taux d'occupation au sol maximal des allées de circulations et des espaces de stationnements, pour un projet intégré, est de 30%. L'implantation proposée suggère un taux d'occupation au sol des allées de circulations et des espaces de stationnements de 33,2%.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2024, à compter de 19h30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 17 MAI 2024**

*J Marchand*

**Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière**